



## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 2 mai 2017, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Laboratoire européen de biologie moléculaire», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
  - en allemand: Europäisches Laboratorium für Molekularbiologie
  - en français: Laboratoire européen de biologie moléculaire
  - en anglais: European Molecular Biology Laboratory
- b. le sigle (abréviation)
  - en anglais: EMBL
- c. l'emblème



2 mai 2017

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle